

Guide pratique

des déchets ménagers

sur Thiers Dore
et Montagne



Edito

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, engagée dans une démarche de développement durable, est heureuse de vous présenter son guide pratique des déchets.

Réduire la quantité de déchets, mieux les trier, sont des enjeux environnementaux à relever collectivement. Les consignes de tri des bacs et sacs jaunes sont aujourd'hui simplifiées : tous les emballages et papiers vont dans les bacs et sacs jaunes. Par ailleurs, TDM propose des outils, des services, qui sont détaillés dans cette édition : 4 déchèteries sur le territoire, broyage des déchets de jardin, collecte gratuite des encombrants ménagers, mise à disposition de composteurs gratuits... Pour celles et ceux qui ne peuvent composter chez eux, des sites de compostage fleurissent, ici et là, en centres-bourgs, en habitat collectif, dans les établissements.

La Communauté de communes montre l'exemple, dans ses équipements, en témoignant la mise en place ambitieuse des couches lavables dans les multi-accueils pour les tout-petits, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage partagé dans les accueils de loisirs. Pour le jeune public, TDM sensibilise les écoles aux bons gestes et met en œuvre des actions concrètes pour réduire les déchets.

Nous espérons que ce guide permettra de faciliter votre geste éco-citoyen et de participer à la préservation de l'environnement.

Tony BERNARD,
Président de TDM

Olivier CHAMBON,
Vice-Président de TDM
en charge des Finances
et de la Stratégie de Collecte
et de Traitement
des Déchets Ménagers

Philippe CAYRE,
Vice-Président de TDM
délégué à la Gestion
Quotidienne
de la Collecte et de la
Valorisation des
Déchets Ménagers



Une équipe à votre service



Depuis le 1^{er} janvier 2018, la collecte des déchets ménagers sur les 30 Communes de TDM est assurée en régie par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

- **30 agents** (*rippeurs, chauffeurs...*) assurent la gestion des bacs et la collecte de proximité (*ordures ménagères, emballages recyclables, verre*) avec 10 camions.
- **11 agents** accueillent et guident les usagers sur les 4 déchèteries de TDM, situées à Thiers, Courpière, Puy-Guillaume et St-Rémy-sur-Durolle.
- **3 agents** conseillent les usagers, mettent en œuvre des actions afin de réduire les déchets (*compostage...*).
- **4 agents** assurent l'accueil téléphonique, le suivi administratif et financier.

La Catiche, le service Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable de TDM, sensibilise le jeune public, dans les écoles et les structures enfance-jeunesse du territoire.



La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, c'est 30 communes et près de 40 000 habitants... En 2020, chaque habitant du territoire a produit 529 kg de déchets en moyenne : 198 kg de déchets résiduels, 90 kg d'emballages recyclables (*dont 35 kg de verre*) et 241 kg de déchets issus des déchèteries.



Les déchets : quel circuit et quel coût ?



Si TDM collecte et met en place des actions de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets, c'est le VALTOM (Syndicat pour la Valorisation des Déchets Ménagers), qui gère le traitement (recyclage, incinération...).

Que deviennent nos déchets une fois collectés ? Selon leur nature et provenance, ils sont transportés vers des centres de traitement adaptés. Quelques exemples :

Déchets résiduels



Triés mécaniquement puis valorisés en énergie (incinération) pour les résidus secs, ou valorisés biologiquement (méthanisation) pour les résidus humides

Emballages recyclables



Triés par matière (plastique, cartons...), mis en balle puis expédiés vers les usines de recyclage

Verre



Transporté dans les verreries pour être recyclé

Déchets électriques



Démantelés, leurs composants sont séparés puis recyclés

Déchets verts



Déposés sur des plateformes, broyés, puis valorisés (compost)

Gravats



Valorisés, réutilisés sur des plateformes industrielles, agricoles ou du bâtiment, proches de la région

Le geste du tri permet ainsi d'économiser les matières premières (les matières recyclées rentrent dans la fabrication de nouveaux objets à partir des déchets collectés dans les bacs et sacs jaunes, carton, papier... et dans les déchèteries : ferraille, bois, plâtre...) **et de limiter les pollutions, avec le traitement des matières dangereuses et toxiques de manière adaptée** (déchets électriques, piles, batteries, pneumatiques...).



Vous souhaitez en savoir davantage sur le devenir des déchets ?

Les structures de traitement (centre de tri, incinérateur, plateforme de compostage...) se visitent : contactez le VALTOM au 04 73 44 24 24 (ou valtom63.fr).

Comment est financé le service de collecte des déchets ?

C'est principalement la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la TEOM, qui finance la collecte, le transport et le traitement des déchets. Le traitement est d'ailleurs plus ou moins coûteux selon le type de déchet : par exemple, les déchets recyclables ont un coût de traitement moins élevé que celui des déchets résiduels ou des encombrants non-recyclables. Réduire sa production de déchets, mieux les trier, permettent aussi de maîtriser les coûts. De nombreux projets, comme la création de recycleries, le réemploi, le détournement de la partie fermentescible des ordures ménagères (compostage, collecte des bio-déchets...) sont encouragés par TDM.



Mieux trier les emballages recyclables



La collecte des emballages recyclables s'effectue en vrac dans les bacs ou sacs jaunes. Cette collecte est assurée une fois tous les 15 jours, à l'exception des centres-villes de Thiers et de Courpière.



Aujourd'hui, le geste de tri est simplifié. Merci de déposer dans les bacs ou sacs jaunes : le papier et tous les emballages en carton, plastique et métal (*voir ci-contre*). Les emballages doivent être vides et ne doivent pas être imbriqués entre-eux.

Attention aux erreurs de tri : « emballage » ne veut pas dire « objet » ! Un seau en plastique, une brosse à dents, une casserole... n'ont pas leur place dans les bacs et sacs jaunes, tout comme le textile, les restes alimentaires, le verre, les déchets toxiques et électroniques...



Vous souhaitez remplacer votre bac jaune ? Connaître vos jours de collecte ?

Contactez le service déchets ménagers au 04 73 53 93 08. Vous pouvez aussi retrouver vos calendriers de collecte sur le site www.cctdm.fr (rubrique vos jours de collecte). Pour se procurer des sacs jaunes : siège de TDM ou Mairies.

► Papiers, cartons, emballages en carton : journaux, magazines, livres, briques, cartonnettes, boîtes...



► Tous les emballages en plastique : flacons, bidons, bouteilles, tubes, sacs et films, pots, boîtes, barquettes...



► Tous les emballages en métal : boîtes, conserves, aérosols, canettes métal, tubes, bouchons, capsules, couvercles...



Et le verre ?
Celui-ci se
dépose dans
les colonnes
réparties sur les
30 Communes
de TDM.



Astuce ! Pour éviter que votre bac déborde, gardez de côté les grands cartons et grands emballages... pour la déchèterie.



Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères non-recyclables s'effectue dans des sacs bien fermés, à déposer dans les bacs prévus à cet effet. Le ramassage s'effectue toutes les semaines.

Progressivement, pour des raisons de maîtrise des coûts, la Communauté de communes équipe en bacs de regroupement certains secteurs du territoire auparavant collectés en sacs et bacs individuels (ceci concerne aussi les bacs et sacs jaunes).



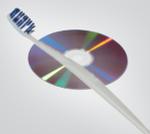
► Articles d'hygiène et de soins : couches-culottes, cotontiges, pansements...



► Vaisselle, porcelaine, faïence cassées (en petite quantité, sinon, c'est à la déchèterie)

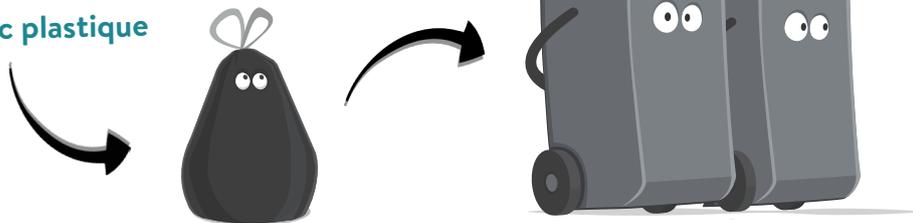


► Ampoules à filaments uniquement : les autres se recyclent et vont à la déchèterie



► Objets en plastique de petite taille brosse à dents, CD, cassette vidéo...

Bien fermées dans un sac plastique



Il ne faut pas déposer d'emballages recyclables, de verre, de déchets destinés aux déchèteries (déchets de jardin, ferraille, déchets électriques et électroniques, déchets toxiques et dangereux...) dans les sacs et bacs à ordures ménagères.



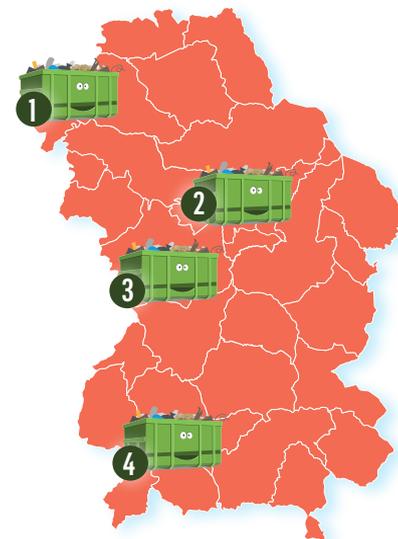
Les ordures ménagères accueillent vos restes de repas, mais pensez au compostage !

Ce geste simple permet de réduire significativement le volume de votre poubelle tout en restituant à la terre les éléments nutritifs : épluchures, restes de légumes, fruits, essuie-tout et mouchoirs en papier, marc de café, thé, pain, déchets verts... TDM met gratuitement à disposition des composteurs individuels et propose des solutions de compostage collectif en pied d'immeuble, hameaux, quartiers, afin de développer cette pratique... [Voir aussi page 13]

Les déchèteries

Sur TDM, 4 sites sont à votre disposition pour accueillir les déchets qui ne sont pas collectés dans les bacs et les sacs : **Thiers, St-Rémy-sur-Durolle, Puy-Guillaume et Courpière**. Le tri en déchèterie permet d'optimiser le recyclage et aussi de traiter de façon adéquate certains déchets dangereux comme les déchets électriques, toxiques, les pneus, les piles...

- 1 Déchèterie de Puy-Guillaume** (ZI de l'Etang et de l'Ache), ouverte du lundi au samedi : 9h15-12h / 13h30-17h15
- 2 Déchèterie de St-Rémy-sur-Durolle** (lieu-dit le Moulin des Goyons), ouverte du lundi au samedi : 9h15-12h / 13h30-17h15
- 3 Déchèterie de Thiers** (ZI de Matussière), ouverte du lundi au samedi :
 - 8h30-12h / 13h30-17h (du 1^{er} novembre au 30 avril)
 - 8h30-12h30 / 13h30-18h30 (du 1^{er} mai au 31 octobre)
- 4 Déchèterie de Courpière** (ZA de Lagat), ouverte du lundi au samedi : 9h15-12h / 13h30-17h15



Les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.



À savoir ! La déchèterie est un espace réglementé soumis à l'autorité de la personne chargée du gardiennage.

Déchets collectés dans les déchèteries :

- Gravats
- Bois
- Déchets verts
- Métaux
- Plaques de plâtre
- Verre
- Encombrants non-recyclables
- Mobilier
- Pneumatiques
- Déchets électriques et électroniques
- Déchets diffus, déchets toxiques
- Déchets de soin à risque (seringue...)
- Cartouches d'encre
- Huiles de friture et de vidange
- Lampes et néons
- Bouteilles de gaz
- Piles et batteries
- Textiles
- Radios médicales

TDM organise également des collectes ponctuelles d'amiante, sur rendez-vous uniquement. Renseignez-vous auprès des gardiens.



Avant de jeter certains déchets comme les meubles, les jouets... posez-vous la question s'ils peuvent resservir à d'autres. Sur Thiers Dore et Montagne, de nombreuses structures reprennent vos objets usagés pour leur donner une deuxième vie. La Communauté de communes étudie actuellement les possibilités de créer une recyclerie sur le territoire.

Le saviez-vous ? Chaque année, TDM propose, avec Actypoles Thiers (04 73 80 26 60) :

- la collecte gratuite (sur inscription) des encombrants à domicile sur les 30 communes du territoire. Ce service, réservé aux particuliers, permet de récupérer des objets pouvant être réutilisés plutôt que d'être jetés.
- le broyage des déchets de jardin à domicile (gratuit, sur inscription), pour mieux valoriser vos déchets, sur place, enrichir votre jardin et éviter vos déplacements en déchèterie.



Réduire ses déchets

En 2020, chaque habitant de TDM a produit 529 kg de déchets. Même si une grande partie est aujourd'hui valorisée (recyclage...), découvrez les gestes simples pour alléger les poubelles et les déchèteries !



Composter ses déchets

Plus du tiers de notre poubelle est composé de déchets compostables. En plus de réduire la quantité de déchets, le compostage permet d'obtenir un engrais naturel et gratuit. C'est un geste gagnant-gagnant. **Que peut-on composter ?**

- **Déchets de cuisine** : épluchures de fruits et légumes (agrumes compris), restes de fruits, fruits pourris, marc de café et filtres, dosettes, sachets de thé, pain, coquilles d'œufs et de fruits de mer écrasées, noyaux, coquilles de noix...
- **Déchets du jardin** : feuilles mortes, mauvaises herbes, branchages de petite taille, paille, gazon...
- **Déchets ménagers non alimentaires** : serviettes et mouchoirs en papier, essuie-tout, sciures et copeaux...



TDM vous accompagne :

- Vous habitez en maison individuelle ? TDM met gratuitement à disposition un composteur individuel (1 par foyer tous les 5 ans). Pour commander votre composteur, contactez le service déchets ménagers.
- Vous habitez en logement collectif, maison sans jardin, centre-bourg... ? Des solutions de compostage partagé existent : contactez les maîtres-composteurs de TDM au 04 73 53 53 77.

Réduire ses déchets au jardin



Sur les 241 kg de déchets issus des déchèteries par habitant en 2020, plus de 48 kg sont des déchets verts. Mais pourquoi ne pas les laisser dans le jardin ? Le paillage, qui consiste à couvrir le sol avec des tontes de gazon, des végétaux broyés (taille de branchage) ou des feuilles mortes, permet de réduire l'évaporation dans le potager, limite la repousse des mauvaises herbes. Le mulching est une technique de tonte sans ramassage d'herbe qui évite d'importantes quantités de déchets de jardin.

Un service de broyage de déchets de jardin à domicile, gratuit, est proposé par TDM. Pour prendre rendez-vous, contactez Actypoles-Thiers au 04 73 80 26 60.

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Environ 20 kg de nourriture par habitant sont jetés chaque année, en France. Organiser son frigo, anticiper les dates de péremption et savoir les interpréter, cuisiner ses restes... sont quelques astuces permettant d'éviter ce gaspillage et économiser 400 euros par foyer et par an.

Le saviez-vous ?

Dans le cadre du projet OrganiCité®, mené par le VALTOM en partenariat avec TDM et la ville de Thiers, de nombreuses initiatives se déroulent sur la commune pour réduire les déchets de jardin et mieux les réutiliser. La lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des bio-déchets, dans les établissements scolaires, les cantines, chez les restaurateurs, est aussi en cours.



Favoriser le réemploi

- **Donner plutôt que jeter.** Appareils électriques, outillage, mobilier, jouets... De nombreux objets dont nous n'avons plus utilité peuvent servir à d'autres, s'ils sont en bon état. Plusieurs associations, comme Emmaüs à Puy-Guillaume, récupèrent de nombreux objets pour leur offrir une seconde vie. Chaque année, TDM propose une collecte des encombrants, pour réemployer les objets plutôt que les jeter [voir page 11].
- **Réparer.** Certains objets ont parfois besoin d'une petite réparation pour repartir encore des années, plutôt que de finir en déchèterie : vélos, électroménager...
- **Colonnes à textile.** Donnez une seconde vie au textile, qu'il soit usagé ou non : sur TDM, des colonnes « Le Relais » et « Emmaüs » sont implantées et accueillent chaussures, ceintures, vêtements, linges, maroquinerie... Le textile sera ensuite trié, puis, selon sa qualité, revendu à bas prix dans des boutiques solidaires ou recyclé en isolant thermique.

REUTILISABLE



DECHETERIE



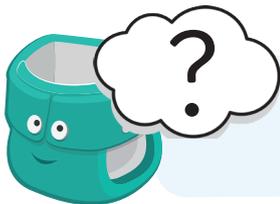
Le stop-pub



Ce petit autocollant, apposé sur les boîtes aux lettres, est disponible au siège de TDM ou dans les Mairies. Il permet d'éviter 30 kg par habitant et par an d'imprimés non-adressés. C'est autant de papier économisé. Il garantit par ailleurs la réception des informations des collectivités (Mairies, TDM, Département, Région...).

Opter pour le durable et le réutilisable

Eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille, couches lavables plutôt que jetables, piles rechargeables, serviettes plutôt que lingettes.... sont autant de gestes permettant de réduire -parfois considérablement- le volume de sa poubelle. Il est aussi possible de faire soi-même ses produits d'entretien.



Le saviez-vous ?

TDM a mis en place, dans ses multi-accueils, un système de couche lavables, pour réduire les déchets. Le centre hospitalier de Thiers a aussi adopté cette pratique au sein de la maternité.

Consommer éco-responsable

- **Préférez les produits à la coupe** (fromages, charcuteries...) **ou en vrac** (céréales, fruits, légumes...) plutôt que ceux emballés, ils ne coûtent pas plus cher et vous permettent de choisir et adapter la quantité.
- **Privilégiez les produits en grand conditionnement plutôt que les doses individuelles**, évitez le suremballage inutile, pensez aux cadeaux dématérialisés peu gourmands en emballage (tickets de spectacle, cinéma, bon pour soins...).
- Optez pour les produits concentrés, les écorecharges, moins générateurs de déchets.
- Et évidemment, pensez à utiliser un sac réutilisable pour vos courses !

Et au travail ? Il est aussi possible d'agir : utilisez un gobelet et une bouteille réutilisables, évitez les impressions inutiles, imprimez en recto-verso, utilisez le papier en brouillon avant de le jeter.



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Contact : service déchets ménagers (04 73 53 93 08 / accueil.dechets@cctdm.fr)
service prévention des déchets ménagers (04 73 53 93 08 / prevention.dechets@cctdm.fr)
Retrouvez toutes les informations sur la gestion des déchets sur www.cctdm.fr

*Le guide pratique des déchets ménagers sur Thiers Dore et Montagne est édité par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.
Directeur de publication Tony BERNARD. Illustrations STUT Tonimage. Rédaction et conception graphique Thomas CAMUS (service communication de TDM), William POUZET. Impression Imprimerie le Point, Thiers (avril 2021).*